

Le financement de la retraite, les jeunes et le rapport aux aînés

Le mot à la mode ces derniers jours est la retraite non pas dans son principe, encore que, mais dans ses modalités d'accès. Je voudrais porter sur cette question un autre regard.

Revenons en arrière il y a plusieurs siècles, Colbert invente la retraite pour fidéliser les marins, puis l'Etat pour les fonctionnaires et quelques entreprises pour leurs salariés mais c'est en 1945 que le système général est mis en place.

Comment font certains pays en développement ou nos aînés avant 1945, ils avaient mis en place une solidarité, les anciens vivaient avec leurs enfants, petits-enfants ou petits cousins, à la réflexion nous avons défait cette solidarité de vie intergénérationnelle, de nos jours à l'exception des campagnes, les aînés vivent sans leurs enfants voire dans des maisons de retraites.

Nous organisons des rencontres entre nos aînés éloignés de leurs familles et les enfants au travers de visites dans les maisons de retraite ou d'activités permettant de garder le lien.

Aurions perdu cet esprit de solidarité ?

Pas tout à fait si nous regardons le système par répartition comme une forme financière de solidarité entre les actifs et les retraités.

Du point de vue de l'éthique, la solidarité intergénérationnelle est une valeur qui devrait traverser le temps.

Le passage de cette répartition solidaire à une forme de capitalisation individuelle me semble nous attirer vers un destin qui ne correspond pas à l'esprit français.

Il serait temps de rappeler les principes de la retraite par répartition qui visent à créer une solidarité et de ne pas ramener ces discours à de simples équations financières supposant d'assommer les jeunes générations pour financer les anciennes.

Il faut trouver un équilibre qui respecte les besoins de chacun.

Frédéric Moteley